

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

du 18/07/80
DECRET N° 80/292 /MTJ.DGTFP.DFP/2101-3/6

Portant reclassement et nomination de Monsieur NGONDO Albert, Attaché des Services Fiscaux de 3° échelon.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 59/23/FP du 30.1.59 fixant les modalités d'intégration des fonctionnaires dans les cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des catégories A I ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er paragraphe 2 ;
(/u le décret n° 71/247 du 26.7.71 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A des SAF en ce qui concerne les Contributions Directes, l'Enregistrement et le Trésor, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 7,9,10, 13,15,16,21 et 22 du décret n° 62/246 du 29.12.62 ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 79/155 du 4.4.79 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 79/706 du 30.12.79 modifiant la composition des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 80/035 du 29.1.80 abrogeant le décret n° 79/148 du 30.3.79 portant suspension des avancements des Agents de l'Etat pour l'année 1979 ;
(/u l'arrêté n° 2327/DGI.SGAG.DP portant promotion des fonctionnaires des cadres des catégories AII, BI et BII des SAF (Impôts) avancement 1977 ;
(/u l'attestation n° 5498/SGSP/DFP/21011/20 du 20.6.1978 du Directeur de la Fonction Publique ;
(/u la demande de l'intéressé en date du 4 Janvier 1980 ;

.../...

- 2 -

DECRETE :

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 77/247/MT DGT/DELC du 26.7.71 susvisé, Monsieur NGONDO Albert, Attaché des Services Fiscaux de la catégorie A, hiérarchie II de 3° échelon, indice 750, en service à Brazzaville, titulaire du diplôme des Inspecteurs des Impôts délivré par l'Ecole Nationale des Impôts de FRANCE est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Inspecteur des Impôts, 1° échelon, indice 790 ACC = Néant.

ARTICLE 2.- : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 18 Juillet 1980

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux,

- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

- Victor TAMBA-TAMBA.-

- Henri LOPES.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....	1
DGTFP/DFP.....	3
D.B.....	3
D.C.F.....	1
B.G.F.....	2
M.F.....	3
D.I.....	3
Intéressé.....	1
Dossier.....	3
SGCM/BC.....	2